



Engagement

ROUTE DES CHATEAUX

CONDUCTEUR :

NOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL – VILLE :
ADRESSE MAIL :

TELEPHONE :

PRENOM :
NUMERO DE PERMIS :

EQUIPIER :

NOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL – VILLE :
ADRESSE MAIL :

TELEPHONE :

PRENOM :
NUMERO DE PERMIS :

VEHICULE :

MARQUE - MODELE PRECIS - ANNEE :
ASSUREUR :
POLICE D'ASSURANCE N° :
DATE DU DERNIER CONTROLE TECHNIQUE VALIDE :

DATES DE VALIDITE :

CATEGORIE CHOISIE (entourer la mention) :	BALADE	INITIATION	EXPERT
CAMPING CAR (entourer la mention) :	OUI	NON	
REMORQUE (entourer la mention) :	OUI	NON	

Equipages près desquels je souhaite partir (dans la mesure du possible) :

DOCUMENTS A FOURNIR : formulaire d'engagement ; copie des documents cités ci-dessus ; chèque d'engagement d'un montant de 45.00€ (par équipage sans adhérent) ou de 30.00€ (si adhérent) ; photo du véhicule (par mail)

ADRESSE D'ENVOI : AMCO, 5 rue Victor Schoelcher, 79000 Niort

« En signant ce document, je m'engage à respecter le règlement joint, à respecter le Code de la Route, ainsi que toute indication de l'organisateur. Je m'engage à ce que mon véhicule soit valablement assuré, immatriculé et que mon permis de conduire soit valide. Enfin, je dégage l'organisateur de toute responsabilité pour tout dommage dont je serai auteur ou victime et lui cède tout droit sur les images qui seront prises de l'évènement »

Signatures des équipiers précédées de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »



Engagement

ROUTE DES CHATEAUX

ARTICLE 1 - REGIME JURIDIQUE ET IDENTIFICATION DE L'EVENEMENT :

La 6ème Route des Châteaux est un **rallye touristique** organisé le **dimanche 7 mars 2021** par l'association **AutoMoto Classic de l'Ouest** (W792004917).

Concentration de véhicules anciens et d'exception, elle fait l'objet d'une **déclaration** auprès de la **Préfecture des Deux Sèvres**, dans une limite de **100 équipages**.

Cet évènement est un rallye **touristique** et de **navigation** : les concurrents ne connaissent pas le parcours, ils le découvrent au fur et à mesure d'un road-book composé **de tous types de navigation** (selon catégorie).

La notion de vitesse ne sera jamais prise en compte,

aucun classement ne sera établi.

Les véhicules participants sont identifiés par **2 plaques rallye** : une à l'avant et une à l'arrière du véhicule. Les **plaques d'immatriculation devront rester visibles**.

La distance totale à couvrir sera de 150km environ, divisée en 2 sections.

ARTICLE 2 – HORAIRES, LIEUX

Il est à noter que les horaires suivants sont ceux de la première voiture et ne sont donnés qu'à titre indicatif. **HORAIRES INDICATIFS ET NON DEFINITIFS**

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES : Plan d'eau de Verruyes	selon convocation
BRIEFING : Plan d'eau de Verruyes.....	9 h 00
Départ SECTION 1 : Plan d'eau de Verruyes.....	10 h 00
Pause du Midi : Plan d'eau de Verruyes.....	12 h 30
Départ SECTION 2 : Plan d'eau de Verruyes.....	14 h 00
Arrivée finale : Plan d'eau de Verruyes.....	16 h 00



Engagement

ROUTE DES CHATEAUX

ARTICLE 3 – FRAIS D'ENGAGEMENT, VEHICULES ELIGIBLES, RESTRICTIONS

Les frais d'engagement sont de **45.00€ par véhicule pour les non-adhérents**, et de **30.00€ par véhicule pour les adhérents** : *PEU IMPORTE LE NOMBRE DE PERSONNES DANS LE VEHICULE.*

Ils comprennent :

- Les 2 plaques rallye avec votre ordre de départ ;
- Les road-books.

Mais ne comprennent pas :

- Les repas ;
- Tous les consommables liés à vos autos ;
- Tout autre frais afférant à la participation au rallye non évoqués dans le paragraphe ci-dessus.

Sont éligibles **tous véhicules**, peu importe leur âge ou leur « style ». Il convient pourtant de signaler que **priorité sera donnée aux véhicules dits anciens, produits avant le 31 décembre 1987 ainsi qu'aux véhicules rares ou sportifs** (à l'appréciation de l'organisateur). Pourtant, tant que le nombre de places le permet, **tout véhicule sera accepté**. Ainsi, les véhicules considérés comme modernes seront mis sur une liste d'attente et intégrés à la liste selon l'ordre d'arrivée de leur dossier et selon le nombre de places disponibles : cela leur sera indiqué dans le mail de confirmation.

La validation de l'inscription d'un véhicule sera **à la libre appréciation de l'organisateur** eut égard à l'aspect du véhicule (provocant ou contraire à l'image souhaitée de l'évènement), à son état général...

Pour s'inscrire, les participants devront prouver que le pilote est titulaire du permis de conduire ou d'autorisation de conduite accompagnée (si toutes les conditions sont réunies) par la présentation dudit permis et/ou de l'attestation de conduite accompagnée. Ils devront aussi pouvoir présenter le **certificat d'immatriculation** du véhicule (avec attestation de prêt par le propriétaire s'il n'est pas membre de l'équipage), son **attestation d'assurance**, son **contrôle technique**. **TOUS DEVRONT ETRE VALIDES, LES ORIGINAUX DEVRONT ETRE PRESENTES AUX VERIFICATIONS.**



Engagement

ROUTE DES CHATEAUX

ARTICLE 4 – MODES DE NAVIGATION, APPAREILS AUTORISES

Tous les modes de navigation sont envisageables, ils sont laissés à la libre appréciation de l'organisateur.

Sont inclus dans ces possibilités : le fléché - métré, le fléché - non-métré, le fléché allemand, la carte tracée ou non (à toutes échelles), etc.

Les modes de navigation seront adaptés au niveau de difficulté choisi par chaque équipage :

- BALADE : le parcours vous est fourni en 100% fléché métré, le mode de navigation le plus accessible ;
- INITIATION : le parcours vous est fourni dans une certaine variété de modes de navigation, mais avec assistance pour vous guider ;
- EXPERT : retrousser-vous les manches, le parcours vous est proposé dans tout un tas de mode de navigation différents, sans assistance particulière.

Concernant les appareils de navigation, **tous sont autorisés** : odomètres (Terratrip, Blunik...), smartphones (via GPSTrip par exemple), GPS...

ARTICLE 5 – RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

La Route des Châteaux est un **rallye touristique**. Ainsi, 3 objectifs sont visés :

- Faire découvrir la région ainsi que ses plus belles pierres ou routes ;
- Faire découvrir le rallye cartographique et de navigation aux néophytes ;
- Permettre aux plus techniciens de se remettre en jambe avant le début de la saison.

Ainsi, il ne sera **jamais question de compétition** : pas de classement, pas de chronométrage, mais surtout, un **respect du Code de la Route** pour toutes les équipes, qu'elles soient participantes ou bénévoles. L'AutoMoto Classic de l'Ouest ne saura pas être tenu responsable si un participant venait à faire l'objet d'une contravention, **la signature et le paiement de l'engagement induit que vous acceptez le présent règlement** qui vous impose de respecter le Code de la Route.

Plus largement, la pérennité de nos événements tient à **votre comme à notre** respect des règles : **faites bonne impression, ralentissez dans les villages, tenez vos voies...** et nous pourrons continuer de vous proposer de belles balades.



Engagement

ROUTE DES CHATEAUX

ARTICLE 6 – EQUIPEMENTS

Il n'est pas d'équipement imposé par l'organisateur qui ne le soit pas par le Code de la Route. Ainsi, nous vous demandons d'avoir, dans le véhicule et à portée de main, **gilets jaunes et triangle de signalisation**.

En plus de cela, nous ne serions que trop vous conseiller les équipements suivants :

- *Système de métrage* : les road-book sont parfois métrés, la distance avant intersection vous est donc indiquée. Cette distance, si elle peut être contrôlée via votre compteur kilométrique, est souvent trop précise. Pour votre confort, nous vous proposons donc de vous équiper soit d'un compteur additionnel (vélo, Terratrip®...) ou d'une application smartphone dédiée (GPSTrip pour Android, gratuite ; Rally Trip pour iOS, idem).
- *Outils de navigation* : stylos, feutres, Stabilo®, crayons, règle... sont autant d'outils qui, présents dans une trousse d'écolier, sont les maîtres-outils du navigateur.
- Notez qu'un extincteur 2kg n'est jamais un investissement superflu en matière d'automobile ancienne.

ARTICLE 7 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les engagements, pour être valides doivent nous être retournés. Le dossier à nous retourner comporte :

- Chèque d'engagement de **45.00€** (ou **30.00€** pour les adhérents) à l'ordre de l'**AMCO** : ce chèque ne sera encaissé qu'à l'issue du rallye, l'engagement pourra être **100% remboursé pour tout abandon à votre initiative au moins 7 jours avant le rallye**, mais ne pourra plus l'être à compter du dimanche 29 février 2021 au soir.
- Copies (les originaux devront être présentés VALIDES au moment des contrôles administratifs) :
 - Certificat d'immatriculation du véhicule ;
 - Attestation d'assurance ;
 - Permis de conduire du conducteur (et du navigateur s'il en dispose) ;
 - Contrôle technique.